Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 608

Artikel: La Suisse dans tous ses Etats
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012245

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 608 8 octobre 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Point de vue:
J. Cornuz
Ernest Bollinger

608

Domaine public

La Suisse dans tous ses Etats

En 1848, le bicamérisme au niveau fédéral — deux Chambres dotées de pouvoirs identiques — est combattu à la fois par les radicaux qui y voient un frein au progrès et par les conservateurs qui rechignent à accepter une innovation qui leur paraît intolérable.

A en croire l'historien William Ruppard, la solution s'imposera néanmoins parce qu'elle avait «le mérite décisif de n'être acceptable pour personne». Depuis lors, le système choisi est entré dans les mœurs. Il est devenu un monument politique au même titre que la démocratie directe. Le Conseil des Etats a réussi à s'imposer comme la «Chambre des cantons», le lieu de la sagesse et de la pondération, le contre-poids nécessaire à l'enthousiasme quelque peu irresponsable du Conseil national, la «Chambre du peuple». Lisez les manuels d'instruction civique.

Il y a quinze jours, la Chambre des cantons refusait sèchement une solution «fédéraliste» au problème de l'avortement: un Etat, un droit! On a relevé le paradoxe.

Pourtant, celui qui, curieux, examine l'attitude du Conseil des Etats au cours des vingt dernières années, n'est pas surpris par cette dernière décision.

Lorsque la Chambre haute se drappe dans le fédéralisme, c'est pour mieux faire triompher ses options «libérales».

En matière économique, financière et sociale, les réticences des conseillers aux Etats à l'égard des compétences fédérales sont davantage motivées par les exigences de l'économie de marché que par le souci de l'autonomie cantonale. En 1970, dans le débat sur la résiliation du bail à loyer, le Conseil des Etats refuse de déléguer des compétences aux cantons: trop dangereux pour les propriétaires immobiliers!

En matière sociale, il garde l'œil rivé sur l'équilibre budgétaire. Quand un conseiller aux Etats s'oppose à une augmentation des impôts fédéraux directs sous prétexte qu'il faut préserver la matière fiscale des cantons, suivez-le à la trace dans son canton: il y a fort à parier qu'il militera là aussi contre toute aggravation de la charge fiscale... même si le budget cantonal en pâtit.

En matière agricole également, le mythe du Conseil des Etats, rural et favorable à la paysannerie, ne tient pas. Qu'il s'agisse des petits paysans (économie laitière en 1960, détenteurs de bétail bovin en 1964, etc.), des paysans de montagne (subventions fédérales en 1964), de la famille paysanne (allocations familiales en 1965 et 1973), il se montre systématiquement pur et dur: la loi du marché... et tant pis pour ses conséquences pour les petits.

Alors, le Conseil des Etats, Chambre des cantons? Chambre de notables, maladivement libérale lorsqu'il s'agit d'économie et de finances, mais singulièrement centralisatrice, totalitaire même lorsqu'il s'agit d'imposer les valeurs morales de la Suisse rurale, comme elle l'a montré dernièrement en matière d'interruption de grossesse.

DOMAINE PUBLIC

L'offensive est lancée

Vos adresses de nouveaux lecteurs de «Domaine Public» commencent à nous parvenir. Merci! Inutile de préciser que nous nous chargeons de vérifier si les noms que vous nous suggérez ne sont pas déjà enregistrés sur nos fichiers (si oui, nous nous mettons en contact avec vous pour «corriger le tir»).

Nous épargnerons à nos lecteurs une statistique hebdomadaire de la présente campagne. Un petit bilan de temps en temps suffira, nous l'espérons, à rappeler combien nous comptons sur vous.